



Une opération en co-animation avec :



## ANIMATION NATURA 2000 Vallées de la Loire et de l'Allier 18/58



### Rapport d'activités 2009

Des actions réalisées également avec le soutien de:



Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre  
*Association membre du réseau des Conservatoires d'Espaces Naturels*



Siège social : 30, rue de la Bretonnerie - 45000 Orléans - Téléphone : 02 38 77 02 72 - Télécopie : 02 38 77 02 08  
E-mail : [siege.orleans@conservatoire-espacesnaturels-centre.org](mailto:siege.orleans@conservatoire-espacesnaturels-centre.org)  
SIREN : 385 096 318 - APE 925E

<b>1. BILAN D' ACTIONS 2009-2010.....</b>	<b>3</b>
<b>2. SITES HABITATS.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1. Animation générale du site.....</b>	<b>4</b>
1.1.1. Rencontre des acteurs locaux (actions : 10.1, L1, 7.1).....	4
1.1.2. Relationnel RNVL (actions 11.3 et M2).....	4
1.1.3. Réunion de réseau.....	5
1.1.4. Relationnel état.....	5
1.1.5. Réunion PNR (Objectifs 11, M, 9).....	5
1.1.6. Actions de communication (Objectifs 10, L, 8).....	5
1.1.7. Démarche réglementaire (Actions 11, M, 10.1).....	6
<b>1.2. Contrats Natura 2000.....</b>	<b>9</b>
1.2.1. Recherche de contractants.....	9
1.2.2. Les actions contractuelles.....	9
<b>1.3. Mesures Agro-Environnementales territorialisées (objectifs 3, D, BA, VA).....</b>	<b>14</b>
1.3.1. Finalisation de l'opération 2008-2009.....	14
1.3.2. Opération 2009-2010.....	15
<b>1.4. Charte Natura 2000.....</b>	<b>16</b>
<b>1.5. Etudes.....</b>	<b>16</b>
1.5.1. Restauration de frayères.....	16
1.5.2. Etude sur la mobilité de la Loire et de pastoralisme.....	17
1.5.3. Synthèse des données sur l'eau.....	17
<b>3. SITES OISEAUX.....</b>	<b>18</b>
<b>4. Bilan d'animation.....</b>	<b>19</b>
<b>5. PERSPECTIVES GLOBALES 2010.....</b>	<b>20</b>

# 1. BILAN D' ACTIONS 2009-2010

Sites	Nature du site	Surface totale
Vallées de la Loire et de l'Allier (FR2400522)	ZSC	4069 ha
Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire (FR2600965)	SIC	2 600 ha
Bec d'Allier (FR2600968)	SIC	1 069 ha
Val d'Allier bourguignon (FR2600969)	SIC	893 ha
Vallées de la Loire entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire	ZPS	13815 ha

Une grande partie est couverte par des habitats dits d'intérêts communautaires (Pelouses pionnières à Corynéphore, forêts alluviales de bois tendre, grèves sableuses...) représentant environ 71 % de la surface des sites.

Près de 70% des sites est couvert par le domaine public fluvial. Ce point est particulièrement important pour l'animation du site puisque le principal interlocuteur est l'état.

Pour chacun d'entre eux, il existe un document d'objectifs dont la rédaction a été confiée respectivement au bureau d'étude Biotope, au WWF, au CREN Bourgogne et au CREN Centre. Ces documents ont été rédigés entre 2004 et 2009.

Durant la phase d'élaboration, chaque site disposait d'un comité de pilotage propre. Pour la phase de mise en œuvre des sites « Habitats », le choix a été fait de les réunir en un seul comité de suivi. Le premier s'est tenu le 26 janvier 2006 à Myennes dans la Nièvre. A l'issue de celui-ci, les Conservatoires des Espaces Naturels des Régions Centre et Bourgogne, ont été retenus comme co-animateurs.

La rédaction du document d'objectifs du site ZPS menée conjointement par les CEN Centre et Bourgogne s'est achevée dans le courant de l'année 2009 et a été validée par le comité de pilotage du 4 juin 2009.

Le comité de suivi du 27 janvier 2010 a entériné la création d'un comité de suivi unique regroupant les 4 sites « Habitats » ainsi que le site « Oiseaux ». L'animation de ces sites est confiée pour le moment aux CEN Centre et Bourgogne.

Durant la période 2009-2010 l'animation a privilégié comme les années précédentes, le contact régulier avec les acteurs du territoire ainsi que la recherche de contractants potentiels à la fois pour les MAEt et les contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers. Les actions phares menées l'année passée ont donc été :

- Les contrats sur des sites d'intérêt majeur pour la préservation des habitats naturels de la Loire,
- La réalisation des programmes MAEt 2009 sur le territoire « Vallées de la Loire et de l'Allier » ainsi que la mise en place du programme d'action MAEt pour l'année 2010 sur le même territoire,
- La poursuite des contacts courant sur le terrain pour communiquer auprès des habitants et des élus,
- Le travail en commun avec les élus, l'état et les collectivités pour les projets règlementaires,
- Finalisation de la charte habitat.

## 2. SITES HABITATS

### 1.1. Animation générale du site

Temps consacré à cette action : 30,63	Ratio sur la totalité de l'animation : 14,5%
---------------------------------------	--

Le temps consacré à cette action est en baisse par rapport aux années précédentes (-25 % sur le ratio d'animation). Il reste cependant encore assez important, mais le temps passé en rencontres formelles ou informelles a porté ses fruits et permet de mettre en place des actions concrètes sur le terrain.

La volonté de recentrer l'animation et de moins se disperser sur des actions moins en lien avec la problématique Natura 2000 (commission départementale de l'eau, CDESI...) explique aussi en partie la baisse de cette action.

#### 1.1.1. Rencontre des acteurs locaux (actions : 10.1, L1, 7.1)<sup>1</sup>

Cette action est importante car elle permet de rencontrer nombre d'acteurs du territoire. Il s'agit toujours d'entrevues informelles lors de visite de terrain ou à la sortie de réunions. Ces échanges sont extrêmement importants car ils permettent :

- ⇒ D'apporter des informations régulières sur Natura 2000 aux acteurs du territoire,
- ⇒ de confirmer le travail et la présence de l'animateur sur le terrain.
- ⇒ De se tenir informé des projets et actions réalisés sur le terrain.

En revanche, il s'agit toujours d'un temps qui reste difficilement comptabilisable et qu'il est difficile de faire apparaître dans la comptabilité analytique.

Parmi les entretiens de l'année, quelques exemples :

- ⇒ Une rencontre avec M. Messelot, multiple président d'association locale,
- ⇒ Rencontre avec le responsable environnement de la société Excel mineral à Imphy,
- ⇒ Rencontre d'un riverain sur la commune de Léré pour une réflexion sur la gestion de ses parcelles en Natura 2000,
- ⇒ Echange régulier avec l'animateur de l'antenne du Bec d'Allier du WWF,
- ⇒ Participation à la table ronde des acteurs de l'environnement.

#### 1.1.2. Relationnel RNVL (actions 11.3 et M2)

Le partage des bureaux entre l'animation Natura 2000 et le personnel de la réserve implique toujours une coopération régulière. Les échanges sur les dossiers communs en sont largement facilités.

Pour cette période d'animation, les principaux éléments ont été les suivants :

- ⇒ Réunions préparatoires au travail en commun avec les FDPPMA du Cher et de la Nièvre sur le dossier des frayères ligériennes (éléments détaillés dans le paragraphe « études »),
- ⇒ Echange sur le montage du futur contrat Natura 2000 de la RNVL dont la préparation a commencé en fin de premier trimestre 2010,
- ⇒ Echanges sur les problématiques récurrentes de la commune de Pouilly-sur-Loire,

---

<sup>1</sup> Les codes couleurs sont les suivants : Vallées de la Loire et de l'Allier, Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire, Bec d'Allier, Val d'Allier Bourguignon

⇒ Participation au Comité Consultatif de Gestion de la Réserve.

### 1.1.3. Réunion de réseau

Relativement absent des animations de réseau Natura 2000 jusqu'à présent, un accent a été mis cette année sur cette thématique.

Au niveau national, l'animateur a participé aux actions animées par l'ATEN :

- ⇒ Journées d'Etudes Techniques « Vallées alluviales » à Orléans le 19 mai 2009
- ⇒ Journées d'Etudes Techniques « contrats Natura 2000 » à Chantilly le 15 septembre 2009
- ⇒ Comité technique Natura 2000 à Paris sur l'évaluation (des docobs et des habitats). A l'issue de ce comité, le CEN Centre s'est porté candidat pour participer aux chantiers de réflexion sur les méthodes d'évaluation.

Au niveau régional, il est à noter la tenu du club des opérateurs Natura 2000 de la région Bourgogne remis en place par la DREAL qui s'est tenu au mois de septembre 2009.

Enfin, à noter que le conservatoire a mis en place en interne un groupe de travail Natura 2000. En effet, étant animateur sur la Loire de son entrée dans la région jusqu'à sa sortie, il a semblé judicieux de pouvoir partager nos expériences et homogénéiser l'animation du conservatoire sur ces sites.

### 1.1.4. Relationnel état

Deux réunions ont été organisées avec les services de l'état (DREAL et DDT) :

- ⇒ Au mois d'août s'est tenue une réunion de cadrage avec les services des DREAL Bourgogne et Centre ainsi que la DDT de la Nièvre. Il s'agissait de réaliser un cadrage de l'animation avec les CEN Centre et Bourgogne. Un point sur l'animation et la planification des actions à venir a été réalisé.
- ⇒ Au mois de septembre s'est tenu à Orléans à la demande du CEN Centre une réunion regroupant les services de la DREAL Centre et les DDT de la région. L'objectif était de discuter des attentes et du travail mené par le Conservatoire, animateur de l'intégralité des sites Natura 2000 ligérien en région Centre.

### 1.1.5. Réunion PNR (Objectifs 11, M, 9)

La première phase d'étude du projet de Parc Naturel Régional (étude d'opportunité) s'est achevée au mois de juillet 2009 avec le forum public. En tant qu'acteur environnemental sur le territoire, l'animateur Natura 2000 a été associé au processus.

A l'occasion du forum, les 4 pays concernés par le projet ont produit une note présentant les différents intérêts de disposer de l'outil PNR sur le Val de Loire. Cette note évoquait la politique Natura 2000 et apparaissait comme un manque flagrant de connaissance du sujet. Une note d'information sur la politique Natura 2000 a donc été adressée aux pays par les CEN Centre et Bourgogne.

### 1.1.6. Actions de communication (Objectifs 10, L, 8)

Durant la période devait être finalisé la mise en place des panneaux d'information sur le site. Encore une fois, faute de temps, cette action n'a pas été menée. Cette opération devra impérativement être finalisée dans le courant de l'année 2010.

Il avait été mentionné également le besoin de mettre en place une information plus régulière auprès des communes. A cette fin, une gazette d'information avait été programmée. Celle-ci n'a malheureusement pu être produite. Toutefois, persuadé de l'intérêt d'un tel outil de communication pour l'animation, l'action sera reconduite en 2010.

Malgré ces deux contre temps, une information régulière a pu être menée via la presse locale :

- ⇒ Dans le cadre de la signature du contrat Natura 2000 sur le champ de tir, a été organisée avec la commune une action de nettoyage dans le cadre des printemps de l'environnement,
- ⇒ Les premiers travaux réalisés sur le champ de tir ont donné lieu à un article dans le Journal du Centre,
- ⇒ Les actions menées avec la DDT et la ville de Nevers sur l'île saint Charles ont donné lieu à un article dans le Journal du Centre,
- ⇒ Les 2 comités de pilotages de Marseilles-les-Aubigny et de Pouilly-sur-Loire ont donné lieu, respectivement, à un et deux articles dans l'écho Charitois et le journal du Centre.
- ⇒ Le Journal du Centre a réalisé sur 2 numéros un grand article sur Natura 2000 dans la Nièvre auquel l'animateur des sites Natura 2000 des vallées de la Loire et de l'Allier a participé.

Enfin, dans le cadre des productions de fin d'année du Conservatoire Centre, un article a été réalisé dans le rapport d'activité synthétique.

### **1.1.7. Démarche réglementaire (Actions 11, M, 10.1)**

#### *❖ Accompagnement des démarches de la DDT*

Comme lors des années précédentes, le travail mené avec la DDT se fait en complète concertation. Les agents de l'état prennent régulièrement contact avec l'animateur en amont de la réalisation des dossiers réglementaires et avant de lancer les travaux d'entretien ou de restauration.

Pour l'année passée, les principaux éléments discutés ont été les suivants :

- ⇒ Une réunion au mois d'août 2009 concernant les nouveaux cahiers des charges d'occupation des francs bords et les problématiques de gestion du Domaine Public Fluvial,
- ⇒ Deux réunions préalables aux travaux envisagés sur le ruisseau de chateauvert donnant lieu à l'installation d'un pont permettant l'accès à l'île du pont de la Batte. Le pont sera installé pour les futurs travaux prévus sur l'île et sur le chenal secondaire. Il s'agira d'une installation définitive.
- ⇒ Une réunion de terrain préalable à la réalisation des travaux de dévégétalisation à l'aval de l'île de Cosne-sur-Loire,
- ⇒ Une visite de terrain pour le suivi de la dévégétalisation des levées de Loire.

#### *❖ Ville de Nevers*

La ville de Nevers sollicite régulièrement des autorisations pour l'implantation de son opération « un air de Loire » sur le plateau de la bonne dame au droit de l'île au sterne. Dans le cadre des procédures d'étude d'incidence au titre de Natura 2000, une entrevue a eu lieu à la fin du printemps 2009 avant l'implantation de l'opération.

3 réunions ont eu lieu concernant la création d'une future piscine temporaire toujours dans le cadre de cette même opération. La commune pour éviter les baignades en Loire souhaite disposer d'un bassin creusé dans la grève et qui serait reconstruit chaque année. La réalisation de ce bassin n'est encore qu'au stade projet, mais la commune pousse pour sa construction.

Dans le cadre de l'animation, l'animateur a essayé d'orienter le projet vers une préservation des habitats et des habitats d'espèces. Il semblerait plus intéressant de déplacer le site d'« un air de Loire » vers l'île Saint Charles qui vient d'être dévégétalisée, qui est plus éloignée de l'île au Sterne et qui dispose d'un vaste parking à proximité. Qui plus est sur ce secteur, la baignade en Loire pourrait être organisée et facilement surveillée.

Dans le cas où la commune souhaiterait quand même implanter son projet sur le site historique de la bonne dame ou la commune sera obligée de creuser un bassin, il serait préférable d'orienter la construction de celui-ci dans la zone de Renouée du Japon qui se trouve à l'ouest du site. Cette solution permettrait d'épargner les grèves sableuses (habitat d'intérêt communautaire) et de contrôler un foyer de plante invasive en compensation (cette solution impliquerait un surcoût que la commune ne semblerait pas, pour le moment, prête à supporter).

#### ❖ *Ville de Challuy (objectifs 9, J, 8)*

La ville de Challuy dispose d'un terrain situé en face du site du champ de tir. Ce site n'est couvert que par le périmètre de la ZPS. A la demande d'un professionnel, le site a été prêté durant un été par la commune pour une activité de paintball. Le développement d'une telle activité en face du site contractué par la commune a été source de polémique. La commune a sollicité l'avis de l'animateur Natura 2000. A la suite d'une première visite de terrain, une note d'information a été rédigée pour la commune dont une copie a été transférée aux services de l'état.

Après une saison d'exploitation, au vu des divers avis recueillis auprès des différents acteurs du territoire et après une nouvelle réunion de terrain, la commune a décidé de ne pas donner suite au prêt du terrain.

#### ❖ *Ville de la Charité-sur-Loire*

La ville de la Charité souhaite stabiliser les berges de l'île du faubourg qui ont tendance à s'éroder en aval du pont de fer. Dans ce cadre une réunion a été organisée avec le bureau d'étude en charge de la définition des travaux et de l'étude d'impact. L'animateur Natura 2000 a été associé, il s'agissait de s'assurer que les procédures d'incidences allaient bien être respectées.

#### ❖ *Ville de Cosne-sur-Loire*

La ville de Cosne a mené 2 projets qui pouvaient avoir un impact sur le site Natura 2000 :

- ⇒ La mise en place d'une canalisation permettant la connexion d'un réseau de pluvial se déversant en Loire vers la station d'épuration de la ville. Ces travaux avaient déjà fait l'objet d'une étude d'impact et d'une étude d'incidence. L'entrepreneur et la commune sollicitaient simplement la possibilité de déposer temporairement la terre de découverte dans le lit majeur du fleuve sur des milieux ne présentant pas d'intérêt écologique.
- ⇒ Le dépôt auprès de la DDT d'une demande de stabilisation d'une berge au droit du stade communal. Cette visite s'est faite en compagnie des services de la DISE et une analyse croisée a pu ainsi être donnée au maître d'ouvrage. Le projet ne se justifiait pas, mais n'était soumis à aucun cadre réglementaire. La commune a donc décidé de le réaliser.

❖ *Ville de Pouilly-sur-Loire*

La ville de Pouilly a sollicité la réserve pour réaliser un entretien des arbres situés sur le quai communal. Etant sur la réserve, ces travaux étaient soumis à déclaration. Un programme d'action d'entretien a donc été défini en concertation avec le conservateur de la RNVL, les services communaux et l'animateur Natura 2000.

❖ *Conseil Général du Cher (objectifs 9, J, 8)*

Le Conseil Général, maître d'ouvrage de l'opération Loire à vélo a souhaité pouvoir mettre en place des haltes paysagères tout au long du parcours. Celles-ci étant toutes situées dans le périmètre Natura 2000 la définition des travaux qui seront menés par le service Loire de la DDT s'est faite avec l'animateur Natura 2000. Le travail réalisé a permis d'orienter les travaux sur des secteurs déjà fréquentés et d'épargner les secteurs sensibles.

❖ *Projet de contournement de la ville de la Charité-sur-Loire*

L'état engage les démarches préalables à une éventuelle mise en place d'un contournement de la ville de la Charité-sur-Loire. Dans ce cadre, le bureau d'étude Biotopie a été missionné pour réaliser une étude environnementale préalable à un éventuel dossier d'étude d'impact ou d'incidence Natura 2000.

Dans ce cadre, l'animateur Natura 2000 a rencontré le chargé de mission de Biotopie en charge de ce dossier.



## 1.2. Contrats Natura 2000

Temps consacré à cette action : 63,15	Ratio sur la totalité de l'animation : 29,9%
---------------------------------------	--

### 1.2.1. Recherche de contractants

La recherche de contractant durant l'année 2009 a été assez logique. Du fait de la contractualisation en début d'année du site des Chamons Nord par la SOBA, la proposition de contractualisation du site situé au sud plus simple et en meilleur état de conservation a semblé prioritaire pour les actions de l'année.

Les contacts réguliers avec la commune de Nevers, et le bon état d'une partie du site du sentier du ver-vert ont également naturellement conduit à inciter la commune à s'engager dans la démarche Natura 2000.

Enfin, les échanges réguliers avec la RNVL et la définition du nouveau plan de gestion de cette dernière ont naturellement débouché sur une démarche de mise en place d'actions de gestion contractuelle. Le travail devrait porter ses fruits à horizon 2011, le contrat envisagé étant important en surface et regroupant plusieurs sites de la réserve.

D'autres contacts ont également été pris avec des propriétaires privés sur les rives de l'Allier et les contacts sont maintenus avec la commune de Cuffy et le Conseil Général de la Nièvre pour les deux sites du bec d'Allier même si les projets sont actuellement à l'arrêt.

### 1.2.2. Les actions contractuelles



Les actions sont présentées dans les pages suivantes sous forme de fiches récapitulatives d'une page. Elles présentent également une cartographie des sites et des travaux. Dans l'ordre :



Les contrats déposés sur la période 2009-2010

- ⇒ **Fiche 1 : Contrat Natura 2000 du Ver-Vert**
- ⇒ **Fiche 2 : Contrat Natura 2000 des Chamons Sud**



Les travaux réalisés dans le cadre des contrats 2009

- ⇒ **Fiche 3 : Contrat Natura 2000 des Chamons Nord**
- ⇒ **Fiche 4 : Contrat Natura 2000 du Champ de tir**

<p>Objectifs DOCOB : 3, D, BA, VA</p>	<h2 style="margin: 0;">Fiche 1 : Contrat Natura 2000</h2> <h3 style="margin: 0;">Sentier du Ver-vert</h3>	
<p>Propriété : DPF, Ville de Nevers, Agglomération de Nevers          Contractant : Ville de Nevers          Durée de l'animation : juin 2009 à mars 2010          Surface contractée/totale : 10,14 ha/21 ha          Habitats ou habitats d'espèces visés : Pelouse à Corynéphore (6120), Pelouse à Fétuque (6210), chauves souris.</p>	<p>Niveau de priorité affiché dans les docobs</p> <h1 style="font-size: 48px; margin: 0;">1</h1>	
		
<p><b>Déroulement de l'opération :</b>          Le premier contact date de juin 2009 par une présentation auprès de l'un des élus de la commune de Nevers et d'un technicien de l'agglomération des possibilités d'entretien du site du ver-vert via un contrat Natura 2000. La décision d'entamer la démarche de contractualisation a été entérinée par le bureau municipal de la commune de Nevers au mois d'octobre 2009.          Pendant l'été 2009, le terrain a été réalisé par le CSNB et une visite a été organisée avec la DDT pour faciliter l'instruction du dossier. L'automne et l'hiver ont été mis à profit pour assurer la rédaction de la notice de gestion (jointe en annexe), assister la commune dans sa recherche d'un prestataire et monter le dossier administratif de demande.</p>		
<p><b>Eléments chiffrés du contrat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Surface d'habitat d'intérêt communautaire géré : 4,42 ha (6210)</li> <li>⇒ Surface en habitats d'espèces : 5,72 ha</li> <li>⇒ Surface débroussaillée : 1,67 ha</li> <li>⇒ Surface fauchée : 9,86 ha</li> <li>⇒ Montant du contrat : 35 785,36 € / 5 ans</li> </ul> <p><b>Eléments d'animation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Nombre de réunions préalables au dépôt du contrat : 8</li> <li>⇒ Temps de Montage du contrat (du premier contact au dépôt du dossier) : 10 mois</li> </ul>		

<p>Objectifs DOCOB : 3, D, BA, VA</p>	<h2>Fiche 2 : Contrat Natura 2000 Chamons Sud</h2>	
<p>Propriété : Société Ornithologique du Bec d'Allier (SOBA) Contractant : SOBA Durée de l'animation : août 2009 à mars 2010 Surface contractée/totale : 3,39 ha/5,8 ha Habitats ou habitats d'espèces visés : Pelouse à Corynéphore (6120), Pelouse à Fétuque (6210), chauves souris.</p>	<p>Niveau de priorité affiché dans les docobs</p> <h1>1</h1>	
		
<p><b>Déroulement de l'opération :</b> La SOBA avait décidé d'engager ces parcelles dès le dépôt du contrat sur Chamons Nord. L'opération a donc commencé avec la réalisation de la phase de terrain au mois d'août 2009 par le CSNB. Une fois les préconisations de gestion adoptées par la SOBA et présentées aux membres de l'association. Les pièces étant déjà, pour la plupart, en possession de l'animateur suite au premier contrat, la phase administrative a pu se dérouler rapidement.</p>		
<p><b>Eléments chiffrés du contrat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Surface d'habitat d'intérêt communautaire géré : 0,11 ha (6210)</li> <li>⇒ Surface en habitats d'espèces : 5,72 ha</li> <li>⇒ Surface débroussaillée : 0,88 ha</li> <li>⇒ Surface fauchée : 3,37 ha</li> <li>⇒ Montant du contrat : 51 676,00 € / 5 ans</li> </ul> <p><b>Eléments d'animation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Nombre de réunions préalables au dépôt du contrat : 4</li> <li>⇒ Temps de montage du contrat (du premier contact au dépôt du dossier) : 8 mois</li> </ul>		

<p>Objectifs DOCOB : 3, D, BA, VA</p>	<h2>Fiche 3 : Contrat Natura 2000 Travaux sur les Chamons Nord</h2>	
<p>Propriété : Société Ornithologique du Bec d'Allier (SOBA) Contractant : SOBA Date des travaux : juillet puis septembre/octobre 2009 Surface contractée/totale : 6,52 ha/17 ha Habitats ou habitats d'espèces visés : Pelouse à Corynéphore (6120), Pelouse à Fétuque (6210)</p>	<p>Niveau de priorité affiché dans les docobs</p> <h1>1</h1>	
 <p>Cosne sur Loire</p> <p>Nevers</p>		
<p><b>Déroulement de l'opération :</b></p> <p>Il s'agit de la première année de travaux du contrat Natura 2000 déposé dans le cadre de l'exercice précédent. L'ensemble s'est déroulé sans incidents notables. Les travaux de gyrobroyage menés à l'aide d'un broyeur forestier ont même permis de remettre ponctuellement à nu des zones de sables qui devraient être favorable au Corynéphore pour lequel les mesures ont été définies.</p> <p>Un premier constat visuel permet de voir les bénéfices de ce travail. Le débroussaillage réalisé permet de retrouver de belles perspectives et de faciliter la communication des espèces sur ce milieu.</p> <p>Le suivi qui commence en 2010 devrait nous apporter plus d'information, notamment en ce qui concerne la recolonisation par le Corynéphore et la stabilisation du chiendent. Des premiers éléments concernant une éventuelle recolonisation du milieu par le Genet devraient également nous être fournis.</p>		
<p><b>Eléments chiffrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Surface broyée en 2009 : 3,4 ha</li> <li>⇒ Surface débroussaillée en 2009 : 3,11 ha</li> <li>⇒ Nombre de pied de Corynéphore : 11</li> <li>⇒ Nombre de réunion de terrain (suivi des travaux et visite de contrôle) : 3</li> </ul>		

<p>Objectifs DOCOB : 3, D, BA, VA</p>	<h2>Fiche 4 : Contrat Natura 2000 Champ de tir</h2>	
<p>Propriété : Commune de Challuy Contractant : Commune de Challuy Durée des travaux : septembre 2009 à décembre 2009 Surface contractée/totale : 12,2 ha/32,22 ha Habitats ou habitats d'espèces visés : Pelouse à Corynéphore (6120), Pelouse à Fétuque (6210).</p>	<p>Niveau de priorité affiché dans les docobs</p> <h1>1</h1>	
 <p>Cosne sur Loire</p> <p>Nevers</p>		
<p><b>Déroulement de l'opération :</b></p> <p>Comme pour le contrat de Challuy, il s'agit de la première année de travaux du contrat. Il s'agissait d'actions de restauration destinées à préparer les interventions d'entretiens des années à venir.</p> <p>Ces travaux réalisés par une entreprise d'insertion ont pris beaucoup de temps et on demandé des visites régulières de l'animateur sur le terrain pour le cadrage. Deux leçons sont à retenir de cette première année d'encadrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Une présence trop importante de l'animateur a tendance à dédouaner le maître d'ouvrage de son rôle. Il faut que ce dernier soit plus impliqué dans la surveillance des travaux ce qui, en revanche ne veut pas dire que l'animateur doit être absent.</li> <li>⇒ Il est nécessaire de faire plus pression sur l'entreprise d'insertion pour qu'elle assure le travail pour lequel elle a été missionnée. Les travaux 2009 ont traînés en longueur notamment parce que l'entreprise avait pris trop de travaux par ailleurs.</li> </ul> <p>La problématique de gestion des déchets de coupe s'est posée plus que sur d'autres sites. La possibilité de brûler les déchets devrait être envisagée à terme sur ce site.</p>		
<p><b>Eléments chiffrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Surface broyée en 2009 : 0,4 ha</li> <li>⇒ Surface débroussaillée en 2009 : 1,67 ha</li> <li>⇒ Nombre d'article de presse pour l'opération : 1</li> <li>⇒ Nombre de réunion de terrain (suivi des travaux et visite de contrôle) : 10</li> </ul>		

### 1.3. Mesures Agro-Environnementales territorialisées (objectifs 3, D, BA, VA)

Temps consacré à cette action : 55,35	Ratio sur la totalité de l'animation : 26,2%
---------------------------------------	--

#### 1.3.1. Finalisation de l'opération 2008-2009

Le rapport d'activité de l'année précédente ne prenait pas en compte l'ensemble de l'opération MAEt 2008-2009. Dans le cadre de cet exercice et sur le temps consacré au MAEt, 30,89 jours ont été consacrés à la finalisation de l'opération en cours.

La finalisation de l'opération comprend :

- ⇒ L'encadrement de la phase de diagnostic écologique préalable à la contractualisation,
- ⇒ Les 2 réunions avec les agriculteurs pour la finalisation des dossiers de demande d'aide.
- ⇒ La participation au groupe technique de la CDOA Nivernaise qui donne un avis de principe sur les dossiers en amont de la CDOA.

Cette campagne a permis la contractualisation de 32 agriculteurs (17 dans le département du Cher et 15 dans la Nièvre) mobilisant une somme globale d'un peu plus de 1 727 000 €. Les surfaces engagées sur le territoire sont présentées dans le tableau suivant.

18		58		
	2020 ha	SAU totale	4324 ha	
	989 ha	SAU Val d'Allier	2790 ha	
	1031 ha	SAU Val de Loire	1534 ha	
32 %	649 ha	Surface totale contractualisée	625 ha	14 %
54 %	560 ha	Surface contractualisée sur le Val d'Allier	486 ha	17 %
9 %	89 ha	Surface contractualisée sur le Val de Loire	139 ha	9 %
	611 ha	Surface contractualisée en prairie	595 ha	
	38 ha	Surface contractualisée en pelouse	30 ha	

Il faut reconnaître que le taux de contractualisation aurait pu être plus élevé, mais :

- ⇒ certains agriculteurs n'ont pu contractualiser en raison de la limite d'âge,
- ⇒ Certains se sont manifestés trop tard pour faire parti du programme 2009,
- ⇒ Sur un territoire où les crues sont très présentes et où l'élevage est largement majoritaire comme le Val d'Allier, l'organisation du transit des animaux et la protection des inondations ont incité certains agriculteurs à ne pas engager la totalité de leurs parcelles,
- ⇒ Certains agriculteurs qui s'étaient renseignés sur les engagements proposés, n'ont pas souhaité poursuivre car les mesures impliquaient une trop grande modification de leur système d'exploitation.

Les diagnostics réalisés sur le terrain nous ont permis de constater que les parcelles de prairies situées dans les vallées de la Loire et de l'Allier étaient encore en relativement bon état. La plupart de ces parcelles présentent encore un cortège floristique proche de celui des prairies maigres de fauche (habitat 6510 de la directive). Une attention toute particulière a donc été portée au maintien sur ces parcelles d'une activité de fauche régulière : 470 ha soit 37 % de la surface contractualisée. Il est à noter que du côté Bourguignon, seul 0,4 ha ont été contractualisés en prairie de fauche. Il apparaît que sur cette rive de l'Allier les pratiques sont

plus intensives. Les expertises écologiques semblent indiquées que la composition floristique de ces prairies est de moins bonne qualité que sur les rives Berrichonne.

La majeure partie de la contractualisation s'est faite sur du pâturage simple et pour une grande partie dans le site oiseaux sur de l'habitat d'espèce. Les mesures de pâturage couvrent une surface de 691 ha soit 54 % de la surface contractualisée. Ceci s'explique en grande partie par la gestion des troupeaux en fonction des crues et par les caractéristiques des exploitations agricole du Val d'Allier qui nécessite la conduite de parcelles en pâturage pour nourrir les animaux. Cette importante contractualisation reste intéressante car elle permet, par l'abandon intégral de la fertilisation, de limiter l'eutrophisation des prairies et parce qu'elle limite la pression de pâturage en hiver.

Un autre point de satisfaction est la contractualisation de 69 ha de pelouses sur les bords de Loire en site habitat. Ces milieux particulièrement fragiles et emblématiques ont fait l'objet d'une attention toute particulière.

Bien que plus de reconversion étaient prévues, le retour d'une culture en prairie pure reste une satisfaction. En 2009, le travail d'animation a permis la conversion de 17 ha de cultures diverses en prairies de fauche et en prairies mixtes. Il faut toutefois resté lucide sur des mesures de conversions qui bien que généreusement rémunérées sont difficiles à mettre en œuvre dans un système d'exploitation mis en place depuis de nombreuses années qui ne permet pas vraiment aux céréaliers de revenir simplement sur un système d'élevage extensif.

Les demandes concernant la contractualisation des éléments de paysages de type haies ou arbres isolés ont été absentes. Les agriculteurs n'ont manifesté aucun intérêt pour ces mesures et il est proposé de ne pas les représenter en 2010.

Enfin, il est à noter que si sur le territoire « Vallées de la Loire et de l'Allier », les mesures limites ou interdisent la fumure et garantissent un maintien des parcelles en herbe, Il ne peut pas être fait l'économie de la gestion des fumures à plus grande échelle. L'application sur les territoires Natura 2000 des MAEt pourrait avoir tendance à reporter des pratiques défavorables à la biodiversité à l'extérieur du site. Il serait intéressant d'associer les agriculteurs des territoires voisins à ce dispositif intéressant que sont les MAEt biodiversité afin d'envisager une gestion plus globale.

### **1.3.2. Opération 2009-2010**

Fort de l'expérience des années précédentes et du bouche à oreille qu'à connu le programme « Vallées de la Loire et de l'Allier », le temps consacré à cette action dans sa première partie (jusqu'au 31 mars 2010) a été moins important que les années précédentes permettant de reporter l'animation sur d'autres actions. Sur la période considérée, le temps consacré aux MAEt 2010 est de 24,46 jours. Il reste cependant bien supérieur à ce qui était prévu initialement.

Le déroulement de l'opération pour le montage du projet a été le suivant :

- ⇒ Réunion « appel à projet » au mois de juillet pour la région Centre,
- ⇒ Réception de la demande d'appel à projet Nivernais au mois de septembre,
- ⇒ Remise des projets MAEt auprès des DDT Nièvre et Cher dans le courant du mois d'octobre,
- ⇒ Sollicitation des agriculteurs du Cher et de la Nièvre grâce aux extraits des fichiers PAC fournis par les DDT,
- ⇒ Tenu de la réunion d'information « Nièvre » à Gimouille le 4 décembre 2009 regroupant environ 40 personnes,
- ⇒ Tenu d'une réunion identique pour le Cher à Marseille-les-Aubigny le 6 janvier 2010 à laquelle personne n'est venu. Ceci peut s'expliquer par des conditions météorologiques

particulièrement difficiles ce jour là. Ce relatif échec a obligé l'animateur à réaliser une relance téléphonique ne donnant pas d'aussi bons résultats qu'attendu.

⇒ Le dossier a été validé par les CRAE des 2 régions au mois de janvier.

Cette première phase achevée, le même protocole a été entamé que les années précédentes. Des autorisations de pénétration sur les parcelles ont été récupérées auprès des agriculteurs candidats ainsi qu'une autorisation de récupération auprès de la DDT des relevés parcellaires graphiques informatiques. Ces éléments ont été sollicités au cours d'entretien réalisés les 23 février et 11 mars 2010. Une fois ces éléments en main, le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignon a pu débiter les expertises de terrain à la fin du mois de mars.

Les résultats ne sont pas encore définitifs, mais il est à noter que de nombreuses demandes ont été faite pour des reconversions de cultures en prairies. Au total, sous réserve de confirmation ultérieure, au 31 mars 2010, les résultats étaient les suivants :

- ⇒ 23 candidatures pour une surface de 641 hectares,
- ⇒ 262 hectares de conversion de culture en prairie,
- ⇒ 10 hectares d'entretien de pelouse.

## 1.4. Charte Natura 2000

Temps consacré à cette action : 8,79	Ratio sur la totalité de l'animation : 4,2%
--------------------------------------	---

La charte Natura 2000 annexée au document d'objectifs « Oiseaux » a été finalisée et validée par le comité de pilotage oiseaux du mois de juin 2009. Par la suite, une adaptation de ce document pour les documents d'objectifs « Habitats » a été réalisée. Celle-ci n'a pas été validée par le comité de suivi du mois de janvier 2010. Quelques modifications à la marge sollicitées par le CRPF Centre seront à réaliser avant que le document ne puisse être représenté au prochain comité.

Dans le même temps, et bien que les chartes ne puissent être encore signées sur le terrain, une animation a débuté sur le sujet. Il s'agit avant tout de sollicitations de propriétaires qui sont attirés par les exonérations fiscales qu'offrent cet outil. 3 contacts ont été pris :

- ⇒ M. Fuscien, membre du GIC sur le secteur de Beffes,
- ⇒ M. Recru, propriétaire d'un petit boisement en bord d'Allier à Livry,
- ⇒ M. Cordez, propriétaire d'une grande peupleraie sur les bords d'Allier également à Livry.

## 1.5. Etudes

Temps consacré à cette action : 2,9	Ratio sur la totalité de l'animation : 1,4%
-------------------------------------	---

### 1.5.1. Restauration de frayères

L'étude telle qu'envisagée n'a pu être menée faute de temps. En revanche, des contacts ont été pris avec les fédérations pêche de la Nièvre et du Cher ainsi qu'avec la Réserve Naturelle du Val de Loire qui est associée à l'opération.

La fédération de pêche lance un programme de restauration et d'entretien des frayères dont elle est gestionnaire par amodiation. Un stagiaire travail en ce moment à la définition des travaux, à leur priorisation et à leur évaluation financière. Dans le cadre de l'animation Natura 2000, il est envisagé le financement de ceux-ci mais également de travailler sur des sites de frayère complémentaire non couvert par les travaux de la fédération de pêche.



### **1.5.2. Etude sur la mobilité de la Loire et de pastoralisme**

Ce sujet reste d'importance sur les sites ou la mise en place d'un pâturage itinérant est fortement attendue. Cette étude qui devait voir le jour en 2009 n'a finalement pas été menée. La DDT service Loire songe à mettre en place une étude du même type comprenant également les problématiques de mobilité du lit sur le domaine public fluvial. Ce sujet a été évoqué lors d'une réunion regroupant également l'Agence de l'Eau Loire Bretagne le 6 août 2009. Les CEN Centre et Bourgogne sont pressentit pour mener cette étude.

### **1.5.3. Synthèse des données sur l'eau**

Un observatoire de la qualité de l'eau doit être prochainement monté à l'échelle du bassin ligérien. En accord avec les services de l'état lors de la réunion du 26 août 2009, cette étude a été annulée.

### 3. SITES OISEAUX

Temps consacré à cette action : 24,84
---------------------------------------

Ratio sur la totalité de l'animation : 11,7%
--

L'année 2009 devait être l'année de la finalisation du document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale. Le comité de pilotage du 4 juin 2009 a effectivement validé le document dont l'animation est provisoirement confiée au Conservatoires Centre et Bourgogne.

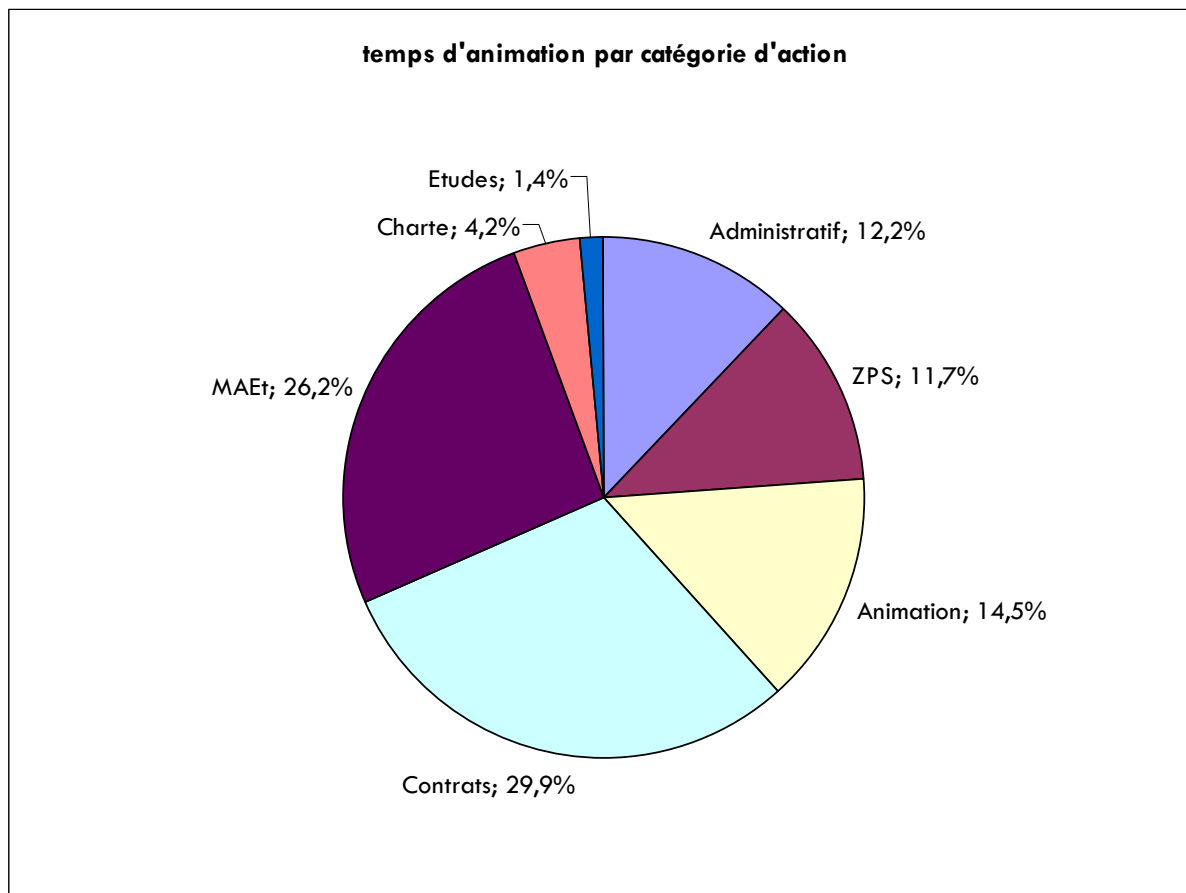
En amont de cette validation, ont été discuté lors du groupe de travail du 9 avril 2009. Les mesures qui manquaient encore au dispositif étaient les suivantes :

- ⇒ mesures « lit vif et les milieux aquatiques »,
- ⇒ mesures « espaces ouverts non agricoles »,
- ⇒ enfin, les mesures transversales.

A l'issu de ce dernier groupe de travail, des échanges réguliers ont eu lieu entre les deux conservatoires pour finaliser le document d'objectifs tant en terme de rédaction que de cartographie.

Ce document finalisé, le comité de pilotage est fondu avec les comités de suivi « Habitats » et l'animation de ces sites est confiée aux CEN Centre et Bourgogne.

## 4. Bilan d'animation



Par rapport aux années précédentes, La répartition des actions s'est équilibrée cette année. Si les mesures agro-environnementales restent très présentes, le montage et le suivi des contrats Natura 2000 deviennent le premier poste de temps.

Le relationnel courant qui était l'activité dominante de l'animation Natura 2000 ne représente plus aujourd'hui que 14,5% du temps d'animation. Le contact avec les acteurs du territoire, les administrations et les collectivités territoriales reste important pour une bonne animation, mais il devient difficile de mener de front les MAEt, la politique de contrat Natura 2000 et un relationnel courant important.

Cette année encore, 11,7 % du temps à été consacré à l'élaboration du document d'objectif ZPS, il est à noter que ce temps pourra désormais être intégralement consacré à l'animation courante et bien sur à la recherche de contractants potentiels.

Enfin, dans ce rapport, n'ont pas été abordés les phases « administratives » de l'animation, à savoir la rédaction du rapport d'activité et l'organisation des comités de pilotage, la bibliographie... Ces actions restent stables dans le temps par rapport à l'année dernière.

## **5. PERSPECTIVES GLOBALES 2010**

Les axes de travail envisagés pour la période d'animation à venir sont les suivants :

- Poursuite des recherches de contractualisation (Charte, MAEt, Contrats),
- Etude frayère,
- Mise en place d'une communication régulière : la gazette Natura 2000, site internet, participation aux conseils municipaux sur demande,
- Mise en place de l'outil SUDOCO,
- Poursuite de la veille et des avis réglementaires.